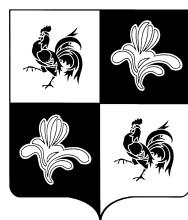


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 novembre 2012

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

PROPOSITION DE COMPTE 2011

du Parlement francophone bruxellois

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Joël RIGUELLE

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Introduction du Secrétaire général	3
3. Discussion générale	3
4. Examen des tableaux	3
5. Vote	3
6. Approbation du rapport	3

Membres présents : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, Mme Anne Sylvie Mouzon, Mme Caroline Persoons, M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans et M. Eric Tomas (président).

Membres absents : M. Olivier de Clippele, M. Alain Hutchinson (excusé) et Mme Fatoumata Sidibé (remplacée).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement) et M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du 30 novembre 2012, la proposition de compte du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

M. Joël Riguelle est désigné en qualité de rapporteur.

2. Introduction du Secrétaire général

Le Secrétaire général rappelle qu'en sa réunion du 16 avril 2012, le Bureau a approuvé provisoirement le compte 2011.

La Cour des comptes a ensuite constaté, comme les années précédentes, la bonne tenue de la comptabilité, ainsi que le respect des réglementations et procédures.

Le compte définitif a été approuvé par le Bureau en date du 12 octobre 2012.

Par ailleurs, le Bureau a rencontré une remarque formulée par la Cour des comptes concernant la nature des primes de fin de carrière versées aux agents partant à la retraite. Par une modification du statut du personnel votée par le Parlement en date du 20 avril 2012, ces primes de fin de carrière sont désormais soumises aux cotisations sociales et à la perception fiscale. Pour le reste, le Secrétaire général s'en remet aux tableaux et commentaires figurant dans le document parlementaire.

3. Discussion générale

La présidente du PFB se réjouit de constater que la Cour des comptes a formulé la même remarque positive que les années précédentes. Elle estime qu'il est agréable de pouvoir compter sur la rigueur du Secrétaire général du PFB quant à la gestion de la comptabilité.

Le Secrétaire général précise que la comptabilité est tenue avec l'aide de M. Samuel Colonval, assistant comptable, engagé dans les services du greffe depuis deux ans. Cet agent donne pleine satisfaction.

4. Examen des tableaux

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire.

5. Vote

A l'unanimité des 7 membres présents, la commission a vérifié et apuré le compte de l'exercice 2011 tel qu'il figure au document parlementaire [74 (2012-2013) n° 1].

La commission n'a pas de question ou de remarque à formuler au Bureau.

6. Approbation du rapport

A l'unanimité des 7 membres présents, la commission a décidé d'accorder sa confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

M. Joël RIGUELLE

Le Président,

M. Eric TOMAS

1212/5011
I.P.M. COLOR PRINTING
₹02/218.68.00